



VERS UNE
STRATÉGIE NATIONALE
D'URBANISME
ET D'AMÉNAGEMENT
DES TERRITOIRES

COMPTE RENDU
RENCONTRE RÉGIONALE

RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE

Territoire situé à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal

Le 18 août 2021, 9 h

Vidéoconférence

Personnes
participantes

Représentants du MAMH

- M. François Jacques — Député de Mégantic et adjoint parlementaire de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Alexandre Lambert — Conseiller politique de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Stéphane Bouchard — Sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire
- M^{me} Julie-Pier Gaudreault — Coordinatrice pour l'élaboration de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires
- M^{me} Claudine Beaudoin — Adjointe exécutive, en remplacement du directeur régional de la Montérégie, M. Yannick Gignac

Représentants des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales

- M. Yves Boyer — Préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville
- M. Claude Corbeil — Maire de la Ville de Saint-Hyacinthe
- M^{me} Sylvie Gagnon-Breton — Mairesse de la Ville de Saint-Rémi
- M. Alain Laplante — Maire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
- M. Jean-Marie Laplante — Préfet de la MRC d'Acton
- M^{me} Louise Lebrun — Préfète de la MRC du Haut-Saint-Laurent
- M. Serge Péloquin — Maire de la Ville de Sorel-Tracy
- M^{me} Lucille Robert — Mairesse suppléante de la Ville de Cowansville, en remplacement de la mairesse, M^{me} Sylvie Beauregard
- M. Réal Ryan — Préfet de la MRC du Haut-Richelieu
- M. Gilles Salvas — Préfet de la MRC de Pierre-De Saurel
- M. Paul Sarrazin — Préfet de la MRC de La Haute-Yamaska

Représentants des organismes régionaux

- M^{me} Nancy Bélanger — Directrice de Culture Montérégie, en remplacement du président, M. Sylvain Massé
- M. Richard Godère — Président de l'Agence forestière de la Montérégie
- M^{me} Maude St-Hilaire — Coordinatrice de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie, en remplacement du coprésident par intérim, M. Yannick Gignac

Députés

- M. Jean-Bernard Émond — Député de Richelieu
- M. Sylvain Cazes — Attaché politique, en remplacement de la députée de Huntingdon, M^{me} Claire Isabelle
- M. Louis Lemieux — Député de Saint-Jean

	• M^{me} Mélanie Dubuc-Lussier — Attachée politique, en remplacement du député de Borduas, M. Simon Jolin-Barrette • M. Claude Reid — Député de Beauharnois Animateur • M. Yannick Routhier
--	--

Sujets	Résumé des propos
Accueil et introduction	L'animateur accueille les personnes invitées et explique les modalités de fonctionnement de la rencontre. M. François Jacques souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les personnes réunies de leur présence et de leur implication dans la démarche. M^{me} Claudine Beaudoin remercie les élus et les partenaires pour leur présence et leur participation à cette rencontre régionale.
Présentation du document de consultation	M. Stéphane Bouchard présente les grandes lignes du document de consultation et soumet aux participants quelques questions pour lancer la période d'échanges.
Échanges entre les personnes participantes	La période d'échanges débute à 9 h 45.
Commentaires généraux	Dans le cadre de la rencontre, les commentaires généraux suivants sont formulés : • La concertation multisectorielle en amont de la réalisation de la Stratégie est saluée. Il serait pertinent de favoriser cette même concertation à l'étape de l'élaboration du plan d'action qui devra suivre, et ce, pour favoriser le succès de la Stratégie. • L'arrimage avec les autres politiques gouvernementales est également nécessaire, dont la Politique gouvernementale de prévention en santé et la mesure 2.2 qui finance les tables intersectorielles en saines habitudes de vie. • Il est impératif que le milieu municipal revoie ses façons de planifier et de développer le territoire. La protection des zones agricoles et des milieux naturels est au cœur des enjeux d'aménagement. Il faut éviter de reproduire les erreurs du passé. • Les leviers d'action présentés manquent de précision. Ils devraient être précisés par l'entremise d'un plan d'action qui devrait être soumis à la consultation avant l'adoption de la Stratégie.
• Vision	Concernant la vision, les commentaires suivants sont formulés : • La vision représente bien les enjeux actuels.
• Axe 1 : Gouvernance	Concernant l'Axe 1, les commentaires suivants sont formulés : • Les ministères et les organismes doivent reconnaître les particularités de chaque territoire et être cohérents dans leurs interventions. Ils devraient travailler en amont avec le milieu municipal pour atteindre les objectifs de la Stratégie. • Lorsqu'un schéma d'aménagement et de développement est approuvé par la ministre, les autres ministères et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) devraient faciliter la mise en œuvre des mesures inscrites dans le document. Des leviers d'action concrets devront être présentés afin de réduire les incohérences des positions entre les ministères et les organismes. • Il faudra préciser les objectifs du monitoring et avoir les moyens pour le faire. Il faudra adapter les mécanismes en fonction des particularités du milieu. • Il sera important de doter le milieu municipal d'outils pour réaliser les objectifs de la Stratégie.

Sujets	Résumé des propos
• Axe 2 : Croissance urbaine	Concernant l'Axe 2, les commentaires suivants sont formulés : • Il faut trouver un équilibre entre la densification des milieux urbains et le maintien des espaces verts et agricoles. • Les agglomérations de recensement (AR) qui transcendent les limites territoriales d'une MRC représentent un défi de coordination en aménagement du territoire. Cette obligation enchâssée dans la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> (LPTAA) entraîne notamment des lourdeurs et des incohérences entre les milieux au sein même d'une AR. Il est souhaité que des assouplissements soient apportés à la LPTAA pour faciliter le développement des milieux ruraux. • Le ministère des Transports devrait collaborer en amont avec le milieu municipal à l'égard de la sécurité de la population et des travaux à réaliser sur les routes du réseau supérieur dans les noyaux urbains. L'aménagement de mesures de transport actif comme les trottoirs devrait être envisagé au début de la programmation des travaux. • La planification des transports en commun et son arrimage avec l'aménagement du territoire doivent être réfléchis de concert avec les organismes municipaux.
• Axe 3 : Milieux de vie	Concernant l'Axe 3, les commentaires suivants sont formulés : • Le transport collectif doit être en service hors des heures de pointe pour favoriser un milieu de vie complet. • La protection et la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine sont très importantes et doivent faire partie intégrante de la Stratégie. Une politique québécoise sur l'architecture serait également pertinente pour mieux aménager nos territoires. La vitalisation des milieux passe notamment par le développement des équipements culturels : bibliothèque, musée, etc. La culture favorise la cohésion sociale et contribue à une meilleure qualité de vie. La relance des secteurs culturels et touristiques est à prendre en considération dans la Stratégie. • Il est demandé que les enjeux liés à l'accès à une saine alimentation soient explicitement mentionnés au sein de la Stratégie. Par exemple, la réglementation municipale pourrait davantage permettre la tenue de marchés mobiles, faciliter la pratique de l'agriculture urbaine et les aménagements comestibles, etc. Ces dispositions permettraient de faciliter l'accès de la population à une saine alimentation.
• Axe 4 : Ruralité	Concernant l'Axe 4, les commentaires suivants sont formulés : • La protection et la mise en valeur du territoire agricole, des boisés et des milieux naturels constituent des enjeux importants pour les municipalités rurales. • La forêt montérégienne est presque totalement en territoire privé. Les villes et les milieux ruraux doivent collaborer, notamment pour favoriser la préservation de la forêt privée et des milieux naturels. • La LPTAA est trop rigide. Elle devrait être revue et être plus flexible, particulièrement pour les municipalités dévitalisées. La CPTAQ devrait également avoir une ouverture pour ces milieux : ○ La possibilité de mettre en œuvre des projets qui ne présentent pas de contraintes pour la pratique d'activités agricoles ainsi que l'utilisation de petits terrains enclavés à des fins autres qu'agricoles devrait être envisagée; ○ Dans certaines situations, la CPTAQ devrait autoriser le morcellement pour permettre la création et le maintien, particulièrement dans le territoire agroforestier, de superficies permettant l'émergence de petites productions pouvant contribuer au dynamisme agricole; ○ Une bonification des demandes à portée collective devrait être envisagée pour favoriser le dynamisme rural. • Un arrimage est nécessaire entre les directives de la CPTAQ et du MAMH. • Le tourisme rural doit être valorisé comme un levier de développement économique. Des outils pourraient être développés. • L'aménagement d'une forêt durable doit être fait en collaboration avec les propriétaires privés, que ce soit pour les matières ligneuses, non ligneuses ou les aménagements fauniques.

Sujets	Résumé des propos
	• Les zones protégées et les réserves écologiques doivent faire l'objet d'aménagement et de suivi et ne pas être mises sous une cloche de verre. • Le cachet des petites municipalités doit être maintenu. Les particularités régionales devraient être prises en compte dans la Stratégie.
• Axe 5 : Finances et fiscalité	Concernant l'Axe 5, les commentaires suivants sont formulés : • La fiscalité municipale doit être révisée afin de diminuer la dépendance à la taxe foncière. Actuellement, les municipalités doivent toujours construire plus, et cela conduit à une compétition entre les municipalités. • La <i>Loi sur l'expropriation</i> est à revoir pour favoriser, notamment, la protection des milieux naturels. • Les ressources financières limitées des municipalités rurales représentent un obstacle à l'atteinte des objectifs d'aménagement et de développement et engendrent des difficultés dans le recrutement de la main-d'œuvre spécialisée des administrations locales et régionales. • Il faut des leviers pour équilibrer les moyens et les ressources de chaque territoire afin de mettre en œuvre équitablement les objectifs d'aménagement du territoire.
Prochaines étapes	Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie. Les participants aux laboratoires d'innovation publique ont été rencontrés de nouveau au cours de l'été. Une prochaine rencontre est prévue le 31 août 2021. Une consultation publique a lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021¹. Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au cours du mois de septembre 2021. La rédaction de la Stratégie est prévue à l'automne, en vue d'une publication au printemps 2022.
Fin de la rencontre	La rencontre se termine à 10 h 50 avec un mot de clôture de M. Alexandre Lambert.

¹ À noter que le 8 septembre, le MAMH a annoncé la prolongation de celle-ci jusqu'au 17 septembre 2021.